

Département de la Vienne
Canton Châtelleraut 2

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES SUR VIENNE

Séance du Mardi 4 Décembre 2018 Délibération N°18-82

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
12	5	17

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le QUATRE DÉCEMBRE, à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.

Date de la convocation
27 Novembre 2018

Date d'affichage
5 Décembre 2018

Objet de la délibération
Avis sur l'enquête publique
demandée par la société
GSM

PRESENTS :

Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM AUFFRAY. CARTIER. DUBOIS.
MM BENETAUD. FERRANDEZ. Mmes MILLE. TRAINQUART.
MM DAVIAU. MICHAUD.

ABSENTS EXCUSES :

Mme MAGNAN donne son pouvoir à Mme de COURRÈGES
Mme SAILLOUR donne son pouvoir à M MICHAUD
Mme MOUREAUX donne son pouvoir à M DAVIAU

ABSENT :

Mme MARNAY-MASSÉ

Soit 15 Présents + 3 Pouvoirs = 18 Votants

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno LAVILLE

Auxiliaire au Secrétaire de séance : Madame Marie Lise SCURMANN

Par Arrêté N°2018-DCPPAT/BE-0163 en date du 7 Septembre 2018, Madame la Préfète de la Vienne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par le Directeur de la GSM pour l'exploitation d'une carrière de sables et graviers alluvionnaires aux lieux-dits « Le Carroir de la Barre » et « La Pièce de la Braudière » sur le territoire de la Commune de Dangé-St-Romain, activité figurant à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'Article 6 de l'arrêté susmentionné stipule que « *les Conseils Municipaux des Communes concernées (par l'enquête publique) seront appelés à donner leurs avis sur la demande d'autorisation* ».

Il est précisé que cet avis pourra intervenir dès l'ouverture de l'enquête publique. D'autre part, ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête (16 Novembre 2018).

Ce projet n'a, sur la base des éléments transmis, pas d'incidence directe sur la qualité de vie et l'environnement de la Commune.

AR PREFECTURE

086-218601110-20181205-18_82-DE
Regu le 06/12/2018

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **DE DONNER** un avis favorable à la demande présentée par le Directeur de la Société GSM, pour l'exploitation sur le territoire de la Commune de Dangé-St-Romain, d'une carrière de sables et graviers alluvionnaires aux lieux-dits « Le Carroir de la Barre » et « La Pièce de la Braudière ».

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 3 pouvoirs

- Exprimés : 18

- Pour : 16

- Contre : /

- Abstention : 2

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 5 décembre 2018
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20181205-18_82-DE
Regu le 06/12/2018

Département de la Vienne
Canton Châtelleraut 2

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES SUR VIENNE

Séance du Mardi 4 Décembre 2018 Délibération N°18-83

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
12	5	17

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le QUATRE DÉCEMBRE, à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.

Date de la convocation

27 Novembre 2018

Date d'affichage

5 Décembre 2018

Objet de la délibération

Subvention exceptionnelle en soutien aux sinistrés de l'Aude (AMF 11)

PRESENTS :

Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM AUFRAY. CARTIER. DUBOIS.
MM BENETAUD. FERRANDEZ. Mmes MILLE. TRAINQUART.
MM DAVIAU. MICHAUD.

ABSENTS EXCUSES :

Mme MAGNAN donne son pouvoir à Mme de COURRÈGES
Mme SAILLOUR donne son pouvoir à M MICHAUD
Mme MOUREAUX donne son pouvoir à M DAVIAU

ABSENT :

Mme MARNAY-MASSÉ

Soit 15 Présents + 3 Pouvoirs = 18 Votants

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno LAVILLE

Auxiliaire au Secrétaire de séance : Madame Marie Lise SCURMANN

Le lundi 15 octobre 2018 restera à jamais une journée noire pour l'ensemble des audois et audoises. Près de 20 ans après, l'histoire se répète et le Département paie à nouveau un lourd tribut à ces inondations dévastatrices et imprévisibles.

Ne pouvant rester indifférents aux colossaux dégâts matériels subis par quelques 70 communes, l'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont souhaité lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable à nos Maires sinistrés.

Ces dons, qui seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises, sont à effectuer auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la « solidarité communes audoises 2018 ».

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'OCTROYER** une subvention de 500 € au profit de la « solidarité communes audoises 2018 ».

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 3 pouvoirs

- Exprimés : 18

- Pour : 14

- Contre : 4

- Abstention : /

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 5 décembre 2018

Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20181205-18_83-DE
Regu le 06/12/2018

50	Rue de la Poste aux chevaux	Commence à l'intersection entre la route de Paris et RD 75 et se termine à l'intersection de la rue de Batreau.	57
51	La Garenne	Commence à l'entrée du lieu-dit « La Garenne » et se termine à la sortie du lieu-dit, sur la Rd 76.	223

C) Voies Communales à caractère de Place Publique

N°	Nom	Point d'origine Point d'extrémité	longueur en mètres
18	Place Maurice Régnier	Entre la RN 10)	4 050 m ²
19	Place du 19 Mars 1962	et le)	
20	Monument aux Morts	Centre Commercial)	

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'ACCEPTER** les propositions ci-dessus,
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau de classement des Voies Communales du 15 novembre 2012.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 3 pouvoirs
- Exprimés : 18

- Pour : 18
- Contre : /
- Abstention : /



Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 5 décembre 2018
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES

AR PREFECTURE
086-218601110-20181205-18_81-DE Regu le 06/12/2018

